

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

4. — MUSIQUE.

N° 553.933

Guitare et luth.

M. JAROSLAV PŘIBYL résidant en Tchéco-Slovaquie.

Demandé le 13 juillet 1922, à 13^h 20^m, à Paris.

Délivré le 20 février 1923. — Publié le 1^{er} juin 1923.

(Demande de brevet déposée en Tchéco-Slovaquie le 23 mai 1922. — Déclaration des déposants.)

La présente invention a trait à une guitare ou luth, dont le manche est pourvu de deux touches, dont l'une se trouve à la face supérieure et l'autre à la face inférieure de ce
5 manche. Un mode d'exécution de l'objet de l'invention est représenté, à titre d'exemple, au dessin annexé, dans lequel :

Fig. 1 est la vue de face et

Fig. 2, la vue latérale de la guitare.

10 Fig. 3 est la vue du dos du manche de la guitare.

La guitare suivant l'invention, possède un manche pourvu de deux touches 1 et 2, dont l'une se trouve sur la face ordinaire du man-
15 che et l'autre sur la face postérieure de celui-ci. Les cordes 3 sont fixées à la touche supérieure et au sillet latéral 5, tandis que les cordes de basse 4 sont fixées à la touche inférieure et au sillet latéral 6. Dans certains cas,
20 on peut employer pour les cordes 3 et 4 un sillet commun; de même, les deux sillats latéraux 5 et 6 peuvent recevoir des écartements variables, correspondant à la longueur de l'instrument. Le nombre des cordes de la touche
25 inférieure ou supérieure est indifférent.

Il est préférable que la « mesure » des cordes de basse — c'est-à-dire leur longueur depuis le premier sillet 8 de la touche jusqu'au sillet 6 — soit supérieure à la « mesure » des
30 cordes de la touche supérieure, c'est-à-dire depuis le premier sillet 7 de la touche jus-

qu'au sillet 5. Le pouce est utilisé pour la touche inférieure et les autres doigts de la même main pour la touche supérieure.

Dans les guitares ou luths à 6 cordes, 35 l'instrumentiste se heurte à de grandes difficultés du fait qu'il ne peut jouer dans tous les tons (par exemple, dans le cas de bémols); c'est ainsi qu'on a construit, pour remédier à cet inconvénient, des guitares ayant jusqu'à 40 18 cordes. L'objet de l'invention permet avec 8 cordes, par exemple, c'est-à-dire 4 en haut et 4 en bas, d'obtenir le même résultat qu'avec une guitare de 18 cordes, et ce par ce
45 que le pouce pince seul toutes les cordes de basse, tandis que les quatre autres doigts, libres, sont employés pour l'exécution simultanée de la mélodie et de l'accompagnement, à la touche supérieure.

RÉSUMÉ :

50

L'invention concerne une guitare ou luth dont le manche est pourvu de deux touches dont l'une est fixée à sa face supérieure et sert pour l'exécution simultanée de la mélodie ou chant et de l'accompagnement, l'autre étant
55 fixée à sa face inférieure et portant les cordes de basse.

JAROSLAV PŘIBYL.

Par procuration :
E. SCHUMACHER.

Prix du fascicule : 1 franc.

